RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 31 décembre 2023 :

	Attribuable aux porteurs de parts								
	Hy Amérique	droélectri	cité	Énergie	Énergie solaire destinée aux réseaux	Énergie décentra- lisée et	Solutions	Siège	
(MILLIONS)	du Nord	Brésil	Colombie	éolienne	publics	stockage	durables	social	Total
Résultat net	34 \$	1 \$	32 \$	142 \$	190 \$	(100) \$	44 \$	(79) \$	264 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement	110	26	34	215	98	28	6	_	517
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(36)	5	(2)	(39)	(31)	(41)	_	(7)	(151)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	(55)	(1)	1	(50)	38	35	(57)	19	(70)
Divers ¹	10	3	5	(147)	(158)	90	(17)	(9)	(223)
Coûts de service de gestion	_	_	_	_	_	_	_	50	50
Charge d'intérêts	77	11	97	85	96	27	19	49	461
Charge d'impôt exigible	_	2	16	7	6	_	_	8	39
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(19)	(7)	(142)	(82)	(118)	3	33	(25)	(357)
BAIIA ajusté	121	40	41	131	121	42	28	6	530

Le poste Divers comprend certains éléments des autres produits ponctuels ainsi que des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Se reporter à la note 7, « Autres produits », des états financiers consolidés audités. Se reporter également à la note 9, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde du poste Divers, qui comprend la quote-part de la société dans certains éléments sans effet de trésorerie, couvertures de change et profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne comptions pas détenir à long terme.

Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société en commandite.